

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 13  
Conseillers en exercice : 13  
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 9 présents et 4 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : 1 septembre 2022

Date d'affichage : 2 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, à 18 h*

*Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.*

**Présents** : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY

**Pouvoirs excusés** : Jean-Paul LENFANT représenté par Claude LAZARO ; Mélanie LAMOTTE représentée par François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN représenté par Antonio TAPADAS ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER,

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION 3.2/2022-045**

**OBJET** : Déclassement de la grange communale, sise, route de la Vallée, sur la parcelle AD137

François DEYSSON rappelle que :

- La commune ayant acheté la friche industrielle "ALLO FLOCK", ce site désormais dénommé "Les Prés de la Forge" est destiné à accueillir l'ensemble des services techniques de la commune ;
- Le conseil du 1 août 2022 a autorisé le maire à engager les actes nécessaires à la vente de la grange sise route de la Vallée sur la parcelle AD137 dont la commune est propriétaire ;
- La commune de Villecerf est en situation de vendre ce local aux époux ROQUES au prix de 42 K€ nets vendeur, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- Les diagnostics obligatoires ont été effectués et pris en charge par la commune fin août 2022.
- Le conseil municipal du 12 septembre 2022 a voté, à l'unanimité, la désaffectation de cette grange.

François DEYSSON précise que :

- Pour vendre ce local, la commune doit procéder au déclassement de cette grange communale ayant servi d'entrepôt aux services techniques communaux.

François DEYSSON demande au conseil

- De procéder au déclassement de la grange communale sise sur la parcelle AD137, route de la Vallée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des élus présents et représentés :

- De procéder au déclassement de la grange communale sise sur la parcelle AD137, route de la Vallée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 12 septembre 2022 ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 13 septembre 2022 ;

Le maire, François DEYSSON

